

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 07069
Numéro SIREN : 510 235 815
Nom ou dénomination : SCOR INVESTMENT PARTNERS SE

Ce dépôt a été enregistré le 20/06/2024 sous le numéro de dépôt 76092



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

SCOR INVESTMENT PARTNERS SE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

SCOR INVESTMENT PARTNERS SE

Société Européenne à Conseil d'Administration

RCS : PARIS 510 235 815

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'actionnaire unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SCOR INVESTMENT PARTNERS SE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 2.3 Correction au niveau de la présentation des VMP » de l'annexe des comptes annuels concernant le reclassement des titres immobilisés en valeurs mobilières de placement.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

[Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires](#)

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

[Rapport sur le gouvernement d'entreprise](#)

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle

estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude

significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Paris La Défense, le 17 avril 2024

Jean-Luc MENDIELA

Associé

SCOR INVESTMENT PARTNERS

S.E au capital de 15.500.000 Euros
Siège social : 5, Avenue Kléber - 75795 Paris Cedex 16
SIRET 51023581500022
APE 6630Z

1 ETATS FINANCIERS

1.1 Bilan

ACTIFS	Note	Montants bruts	Amortissements et provisions	2023	2022
				Net	Net
ACTIF IMMOBILISE		16 593 436	0	16 593 436	26 978 236
Immobilisations incorporelles	4 . 1	213 675	0	213 675	0
Participations	4 . 2	16 379 762	0	16 379 762	13 010 000
Autres titres immobilisés	4 . 3	0	0	0	13 968 236
ACTIF CIRCULANT		46 264 048	0	46 264 048	29 764 713
Créances clients et comptes rattachés	4 . 4	26 776 178	0	26 776 178	19 297 742
Autres créances	4 . 5	3 171 130	0	3 171 130	8 941 593
Avances et acomptes versés sur commandes		23 661	0	23 661	92 818
Valeurs mobilières de placement : autres titres	4 . 6	14 566 257	0	14 566 257	0
Disponibilités		1 726 821	0	1 726 821	1 432 560
REGULARISATIONS		0	0	0	0
Charges constatées d'avance		0	0	0	0
TOTAL ACTIF		62 857 484	0	62 857 484	56 742 950

PASSIFS	Note	2023	2022
CAPITAUX PROPRES	4 . 7	42 319 799	38 967 845
Capital social		15 500 000	15 500 000
Réserves		15 167 777	14 761 790
Report à nouveau		1 325 068	586 317
Resultat Net		10 326 955	8 119 738
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	4 . 8	2 062 962	1 243 481
Provision pour risques		0	0
Provisions pour charges		2 062 962	1 243 481
DETTES	4 . 9	18 474 723	16 531 623
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		8 484 395	8 621 187
Dettes fiscales & sociales		9 990 328	7 910 437
Autres dettes		0	0
TOTAL PASSIF		62 857 484	56 742 950

1.2 Compte de résultat

RESULTAT DE L'EXERCICE en €	Note	2023	2022
PRODUITS D'EXPLOITATION	5 . 1 . 1	57 378 939	54 315 241
Production vendue (biens et services)		55 666 002	52 456 699
Reprises sur provisions (et amortissements)		376 125	1 290 073
Autres produits		1 336 811	568 469
CHARGES D'EXPLOITATION	5 . 1 . 2	-43 503 040	-43 400 085
Autres achats et charges externes		-26 855 029	-29 691 867
Impôts, taxes et versements assimilés		-1 435 958	-1 324 661
Salaires et traitements		-8 955 030	-8 053 983
Charges sociales		-5 081 177	-4 082 372
Pour risques et charges : dotat.aux prov.		-1 175 847	-247 202
Autres charges		0	-0
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 . 1	13 875 899	10 915 155
PRODUITS FINANCIERS		2 443	-49 627
De participations		0	0
Autres intérêts et produits assimilés		254 390	55 322
Différences positives de change		-251 948	-104 949
CHARGES FINANCIERES		-31 249	-8 251
Intérêts et charges assimilées		-31 249	-8 251
RESULTAT FINANCIER	5 . 2	-28 806	-57 878
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		49 691	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	5 . 4	49 691	0
Participation salariés aux résultats		-51 435	-61 988
Impôts sur les sociétés	5 . 3	-3 518 394	-2 675 551
RESULTAT NET		10 326 955	8 119 738

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et modifications.

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance de l'exercice ; et conformément aux règles de générales de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

2.1 Créances

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, donné lieu à la constitution de provisions pour dépréciation pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

2.2 Placements

Les actifs de placements sont enregistrés à l'origine à leur coût historique d'acquisition, hors frais. Par la suite, leur évaluation est effectuée en fonction de la nature des actifs et de leur durée de détention.

Titres de participation

Les titres de participation sont enregistrés à l'origine à leur coût historique d'acquisition, frais compris. La valeur actuelle des titres de participation est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise au regard de ses capitaux propres réévalués, des résultats et des perspectives.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'usage de ce groupe d'actifs est inférieure au coût d'acquisition.

Parts d'OPCVM

Les parts d'OPCVM sont enregistrées à leur coût d'acquisition, hors frais. La valeur d'inventaire est appréciée en fonction des cours de clôture ou sur la base de la dernière valeur liquidative. En l'absence de marché liquide, la valeur des titres peut être déterminée par la société en utilisant des modèles mathématiques. Les moins-values latentes sur titres de l'activité de portefeuille ou de placement font l'objet d'une dépréciation, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont comptabilisées à la valeur d'acquisition, hors coupons courus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est amortie au résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, conformément aux dispositions de l'article 122-1 du règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015.

Les moins-values éventuelles résultant de la comparaison entre la valeur nette comptable diminuée ou majorée de l'amortissement des différences de remboursement et la valeur de réalisation ne font pas l'objet d'une provision pour dépréciation. Une provision pour dépréciation n'est constituée qu'en cas de défaillance du débiteur.

2.3 Correction au niveau de la présentation des VMP

En 2023, conformément à la stratégie du groupe, les positions détenues auprès d'OPCVM ont été reclassées en tant que VMP au lieu de titres immobilisés. De ce fait, nous avons des fortes variations entre l'ouverture et la clôture de l'exercice 2023 sur ces deux postes.

Cette correction au niveau de la présentation n'a aucun impact sur le résultat, mais elle implique un reclassement à l'ouverture de l'exercice 2023 de 13 968 236 € du poste « ACTIF IMMOBILISE » au poste « ACTIF CIRCULANT ».

ACTIFS	Note	Montants bruts	Amortissements et provisions	2023 Net	2022 Net
ACTIF IMMOBILISE		16 593 436	0	16 593 436	26 978 236
Immobilisations incorporelles	4 . 1	213 675	0	213 675	0
Participations	4 . 2	16 379 762	0	16 379 762	13 010 000
Autres titres immobilisés	4 . 3	0	0	0	13 968 236
ACTIF CIRCULANT		46 264 048	0	46 264 048	29 764 713
Créances clients et comptes rattachés	4 . 4	26 776 178	0	26 776 178	19 297 742
Autres créances	4 . 5	3 171 130	0	3 171 130	8 941 593
Avances et acomptes versés sur commandes		23 661	0	23 661	92 818
Valeurs mobilières de placement : autres titres	4 . 6	14 566 257	0	14 566 257	0
Disponibilités		1 726 821	0	1 726 821	1 432 560
REGULARISATIONS		0	0	0	0
Charges constatées d'avance		0	0	0	0
TOTAL ACTIF		62 857 484	0	62 857 484	56 742 950

2.4 Effectif

L'effectif de SCOR Investment Partners SE au 31 décembre 2023 est de 76 personnes (CDI).

2.5 Immobilisations incorporelles

Le poste immobilisations incorporelles correspond au mali de fusion engendré par la transmission universelle du patrimoine de la société SCOR IP HoldCo SAS à la Société le 10 novembre 2023. Le mali de fusion représente l'écart négatif entre l'actif net, positif ou négatif, reçu par l'entité absorbante, après harmonisation des méthodes comptables telle que défini à l'article 744-3 du PCG, à hauteur de sa participation détenue dans l'entité absorbée, et la valeur comptable de cette participation.

2.6 Consolidation

La société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale chez SCOR SE.

3 FAITS MARQUANTS

Encours sous gestion :

Au cours de l'exercice, les encours sous gestion ont augmenté de 15% passant de 17 184 millions d'euros au 31 décembre 2022 à 19 765 millions d'euros au 31 décembre 2023. Cette augmentation est principalement liée à la hausse des encours gérés pour le compte de clients externes, mais aussi des encours de SCOR.

Le total des actifs gérés au travers d'OPC s'élève à 9 670 millions d'euros à fin 2023 contre 8 816 millions d'euros à fin 2022 (y compris les OPC pour lesquels SCOR Investment Partners SE agit en qualité de conseil en investissement).

Activité :

SCOR Investment Partners SE a pratiqué en 2023 la gestion de mandats et la gestion d'OPC, pour le compte de sociétés du Groupe SCOR et pour le compte de clients tiers.

Au 31 décembre 2023, le nombre de mandats de gestion s'élève à six, pour le compte du Groupe SCOR et de clients tiers.

Au 31 décembre 2023, les fonds commercialisés à des clients tiers sont les suivants :

- ATROPOS
- ATROPOS CATBOND FUND
- ATROPOS CATBOND FUND II (fusion dans Atropos CatBond fund en Q4 2023)
- BELFIUS EURO LOANS
- EURO LOANS V
- HIGH INCOME INFRASTRUCTURE LOANS
- SCOR INFRASTRUCTURE LOANS IV MASTER
- ROYALE INFRASTRUCTURE OPPORTUNISTIC LOANS
- ROYALE INFRASTRUCTURE SENIOR LOANS
- SCOR CORPORATE USD
- SCOR EURO LOANS VI
- SCOR EURO LOANS VII
- SCOR EURO LOANS NATURAL CAPITAL
- SCOR EUROPEAN SENIOR LOANS
- SCOR GLOBAL LOANS
- SCOR INFRASTRUCTURE LOANS
- SCOR INFRASTRUCTURE LOANS II
- SCOR INFRASTRUCTURE LOANS III
- SCOR MID MARKET LOANS
- SCOR REAL ESTATE LOANS III
- SCOR REAL ESTATE LOANS IV
- SCOR REAL ESTATE OPPORTUNISTIC LOANS II
- SCOR SURAVENIR EURO LOANS
- SCOR SURAVENIR EURO LOANS NATURAL CAPITAL
- SCOR SUSTAINABLE EURO HIGH YIELD

- SCOR SUSTAINABLE EURO LOANS
- SCOR FUNDS – GREEN BONDS
- SCOR FUNDS – ESG EURO SHORT TERM DURATION HIGH YIELD
- SCOR SURAVENIR EURO LOANS NATURAL CAPITAL

La commercialisation des fonds auprès des clients tiers est effectuée par une équipe de vente s'adressant aux prospects en direct ou s'appuyant sur la mise en relation via des apporteurs d'affaires ou via des distributeurs.

Les actifs sous gestion pour le compte de clients externes dans les fonds et mandats s'élèvent à 7 177 millions d'euros à la fin 2023 (6 100 millions d'euros dans des fonds et 1 077 millions d'euros dans des mandats) contre 5 588 millions d'euros à la fin 2022 (5 426 millions d'euros dans des fonds et 162 millions d'euros dans des mandats). Le montant des engagements des clients externes dans les fonds et mandats s'élève à 200 millions d'euros au 31 décembre 2023.

La commercialisation des fonds a généré des souscriptions de clients tiers à hauteur de 1 350 millions d'euros en 2023 (y compris appels de fonds) et des rachats sur cette même période à hauteur de 1 164 millions d'euros (y compris amortissements). Les apports d'espèces des mandats pour le compte de clients tiers se sont élevés à 913 millions d'euros en 2023 et 51 millions de retraits d'espèces ont eu lieu sur cette même période.

Les clients tiers ayant souscrit à ce jour sont principalement des ressortissants de l'Union européenne et de la Suisse, tous institutionnels ou family offices.

Un fonds a été créé au cours de l'année 2023.

Il s'agit de :

- SCOR SURAVENIR LOANS NATURAL CAPITAL, en date du 28 juillet 2023

Aucun fonds est entré dans un processus de liquidation au cours de l'année 2023.

Par ailleurs, la liquidation des fonds suivants, initiées lors des exercices précédents ont été finalisées en 2023 :

- CATPRICORN II FUND
- CATPRICORN IV FUND
- HORIZON II FUND

Deux nouveaux mandats de gestion ont été signés en 2023.

Il s'agit de :

- ASSURATOME, en date du 1er janvier 2023
- ASSURPOL, en date du 1er janvier 2023

Au cours de l'exercice 2023, SCOR Investment Partners SE a géré des OPC, dédiés et ouverts aux tiers, libellés en euros et en devises, sur lesquels elle a perçu des commissions de gestion à hauteur de 41,0 millions d'euros contre 36,7 millions d'euros au cours de l'exercice 2022. Le montant des commissions de gestion sur mandats s'est élevé à 13,6 millions pour l'exercice 2023 contre 13,8 millions en 2022. Le montant des commissions de conseil sur OPC perçu par la société de gestion au cours de l'exercice 2023 s'élève à 0,8 millions d'euros contre 2,1 millions d'euros en 2022.

Autres informations

Commercialisation à l'étranger

En 2023, les fonds gérés par SCOR Investment Partners SE étaient enregistrés ou autorisés à la commercialisation en France, Allemagne, Autriche, Belgique, Canada (Ontario et Québec), Corée du Sud, Croatie, Danemark, Espagne, Finlande, Italie, Japon, Luxembourg, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Singapour, Suède, Suisse et Royaume-Uni.

Création de la filiale SCOR Investment Partners Switzerland AG

En 2023, SCOR Investment Partners SE a décidé de lancer une initiative de transformation afin d'internaliser ses activités d'offres en Suisse, en créant une filiale nommée SCOR Investment Partners Switzerland AG. Dotée d'un capital de 110 000 euros, cette nouvelle entité a été immatriculée le 23 juin 2023 au Registre du Commerce de Zürich sous le numéro d'enregistrement CHE-424.766.282. Cette initiative permettra de réaliser d'importantes économies de dépenses et de proposer une offre locale plus efficace avec une équipe de 2 à 3 personnes présentes sur place.

Dissolution anticipée de la filiale SCOR IP HoldCo SAS

Le 5 octobre 2023, la Société, en qualité d'associé unique de la société SCOR IP HoldCo SAS, a décidé de prononcer la dissolution anticipée sans liquidation de celle-ci. Cette dissolution a entraîné la transmission universelle du patrimoine de la société SCOR IP HoldCo SAS à la Société le 10 novembre 2023.

Modification du mode d'administration et de direction de la Société par l'institution d'un conseil d'administration

Le 14 décembre 2023, l'associé unique a décidé de modifier le mode d'administration et de direction de la Société en adoptant la formule à conseil d'administration, régie par les articles L. 225-17 à L. 225-56 du code de commerce, en lieu et place de la structure précédente à directoire et conseil de surveillance.

4 NOTES SUR LE BILAN

Le total du bilan de cet exercice d'une durée de 12 mois est de 62 857 484 € contre 56 742 950 € en 2022.

4.1 Immobilisations incorporelles

Le montant des immobilisations incorporelles s'élève à 213 675 € en 2023. Il est composé uniquement du mali de fusion engendré par la transmission universelle du patrimoine de la société SCOR IP HoldCo SAS à la Société le 10 novembre 2023.

4.2 Participations

La société détient 100 % des titres de la société SCOR Investment Partners UK Ltd pour une valeur nette comptable de 16 269 761 € et 100 % des titres de la société SCOR Investment Partners Switzerland AG pour une valeur nette comptable de 110 000 €.

Filiale	Quote-part capital détenue	Valeur comptable des titres	VNC des titres détenus	Prêts et avances consentis	Montants des cautions et avais donnés	CA hors taxe du dernier exercice	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
SCOR Investment Partners UK Ltd	100%	16 269 761	16 269 761	0	0	2 013 577	3 161 809	0
SCOR Investment Partners Switzerland AG	100%	110 000	110 000	0	0		4 789	0
TOTAL	2	16 379 761	16 379 761	0	0	2 013 577	3 166 598	0

4.3 Autres titres immobilisés

Le montant des autres titres immobilisés s'élève à 0 € en 2023 contre 13 968 236 € en 2022. Cette variation s'explique par un reclassement de ces positions en VMP (cf note 4.6).

4.4 Créances clients et comptes rattachés

Le montant des créances clients et comptes rattachés s'élève à 26 776 178 € en 2023 contre 19 297 742 € en 2022.

Il s'agit principalement des factures à établir d'un montant de 15 545 965 € qui correspondent au chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre 2023 ainsi qu'à des créances intercos de 11 230 510 € réglées lors du 1^{er} trimestre 2024.

4.5 Autres créances

Le montant des autres créances s'élève à 3 171 130 € en 2023 contre 8 941 593 € en 2022, en diminution de 5 770 463 €.

Ce poste se compose principalement d'une avance de trésorerie Intra-groupe à SCOR SE de 2 919 948 €.

Le remboursement de l'avance SCOR SE est prévu in fine le 2 janvier 2025.

La variation des autres créances entre 2023 et 2022 s'explique essentiellement par la diminution de l'avance de trésorerie à SCOR SE de 2 294 791 € et du remboursement de l'avance de trésorerie à SIP HOLDCO de 3 420 000 €.

4.6 Valeurs mobilières de placement : autres titres

Le montant des valeurs mobilières de placement s'élève à 14 566 257 € en 2023 contre 0 € en 2022. Cette variation s'explique par un reclassement de ces positions en VMP.

Il se décompose de la manière suivante :

Security ID	Security Nam	Solde 2022	Entrées	Sorties	Change	Solde 2023
CARARBI FP	BNP Paribas Money 3M - IC	13 890 451	600 089			14 490 539
FR0010853531	SCOR Euro Opportunistic Credit	1 085				1 085
FR0010853887	SCOR Euro Corporate Investment Grade - C - EUR	1 350				1 350
FR0011817048	SCOR Euro Rates	1 035		1 035		0
FR0012395671	SCOR Real Estate Opportunistic Loans I	1 363				1 363
FR0012419471	SCOR Corporate USD	951			-32	919
FR0013251188	Royale Real Estate Opportunistic Loans	1 000				1 000
FR0013277423	SCOR Euro Aggregate - C - EUR	1 000		1 000		0
FR0013378809	SCOR Immo I	1 000				1 000
FR0013380680	Royale Infrastructure Opportunistic Loans	1 000				1 000
FR0013416013	Royale Infrastructure Senior Loans	1 000				1 000
FR0014002K71	SCOR High Income Infrastructure Loans Master - A2	1 000				1 000
FR0014003HX5	Belfius Euro Loans	1 000				1 000
FR0014005O58	SCOR Infrastructure Loans IV Master - A2	1 000				1 000
FR001400DNV2	SCOR Euro Loans Natural Capital - A - EUR	1 000				1 000
LU1455042363	Insurance Private Debt - A - EUR	1 000				1 000
LU1497740842	SCOR Europe High Yield - IC - EUR	31 000				31 000
LU2331967542	SCOR High Income Infrastructure Loans Feeder - S	30 000				30 000
LU2397081295	SCORLUX SICAV RAIF - Infrastructure Loans IV - S	1 000				1 000
		13 968 236			Total	14 566 257

4.7 Capitaux propres

Le capital social est de 15 500 000 € à fin 2023, pas de variation par rapport à 2022.

100 % des parts sont détenues par SCOR SE, soit 15 500 000 actions.

CAPITAUX PROPRES ET RESERVES - SCOR INVESTMENT PARTNERS

En €	Situation au 31/12/2022	Affectation Résultat 2022	Autres Variations	Résultat de l'exercice	Situation au 31/12/2023
CAPITAL SOCIAL	15 500 000				15 500 000
RESERVES	14 761 790	405 987			15 167 777
Réserve légale	1 017 458	405 987			1 423 445
Autres	13 744 332				13 744 332
REPORT A NOUVEAU	586 317	738 751			1 325 068
RESULTAT DE L'EXERCICE	8 119 738	(8 119 738)		10 326 955	10 326 955
TOTAL	38 967 845	(6 975 000)	0	10 326 955	42 319 800
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES		6 975 000			
TOTAL	38 967 845	0	0	10 326 955	42 319 800

4.8 Provisions pour risques et charges

L'ensemble des engagements sociaux de la société vis-à-vis de ses salariés sont calculés et inscrits au bilan.

- Indemnités de départ en retraite (IDR) : les salariés bénéficient de compléments de retraite versés sous forme de capital lors du départ à la retraite. L'évaluation de ces indemnités dépend de plusieurs facteurs tels que l'âge, le nombre d'années de service et le salaire.
- Retraite chapeau (Article 39) : la provision constituée au titre des retraites des cadres dirigeants repose sur les hypothèses actuarielles suivantes :
 - Taux d'actualisation : 4,05 %, définis par référence aux taux d'obligations privées de grande qualité (cotation AA) avec une durée de vie alignée sur celle de l'obligation concernée.
 - Mise à jour des tables de mortalité pour les différents régimes, des données de turnover sur les cadres dirigeants et de la croissance des salaires.

Médailles du travail en application de l'avis du CNC n° 2004-05 du 25 mars 2004.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 2 062 962 € en 2023 contre 1 243 481 € en 2022.

Provision pour risques et charges (€)	Début exercice	Augmentations Dotations	Diminution Montants utilisés	Fin exercice
Médailles du travail	0	0	0	0
Provision pour litiges	0	0	0	0
Total provisions pour risques	0	0	0	0
Engagement de retraite	544 568	63 376	43 568	564 376
Plans d'attribution d'actions gratuites (1)	698 913	1 103 100	303 427	1 498 586
Total provisions pour charges	1 243 481	1 166 476	346 995	2 062 962
TOTAL	1 243 481	1 166 476	346 995	2 062 962

1) 1,499 Millions d'euros au titre des plans d'attribution d'actions gratuites venant à échéance :

- en 2024 pour EUR 0,638 million (octroyés en 2018 pour 0,098 million et en 2021 pour 0,540 million) ;
- en 2025 pour EUR 0,729 million (octroyés en 2022) ;
- en 2026 pour EUR 0,112 million (octroyés en 2020 pour 0,021 million et en 2023 pour 0,091 million) ;
- en 2027 pour EUR 0,007 million (octroyés en 2021) ;
- en 2028 pour EUR 0,011 million (octroyés en 2022) ;

4.9 Dettes

Le montant des dettes s'élève à 18 474 723 € en 2023 contre 16 531 624 € en 2022 en augmentation de 1 943 099€.

Ce montant se décompose :

- Dettes fournisseurs pour 8 484 395 € en 2023 contre 8 621 187 € en 2022, en diminution de 136 792 €.
- Dettes fiscales et sociales pour 9 990 328 € contre 7 910 437 € en 2022 en augmentation de 2 079 892 €.

4.10 Echancier des Créances et Dettes

Etat des avances et créances (en €)	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'1 an	à plus de 5 ans
Avances et acomptes	23 661	23 661		
Créances clients et comptes rattachés	26 776 178	26 776 178		
Autres créances	3 171 130	251 182	2 919 948	
Total créances	29 970 970	27 051 022	2 919 948	

Etat des dettes (en €)	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'1 an	à plus de 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 484 395	8 484 395		
Dettes fiscales et sociales	9 990 328	9 990 328		
Autres dettes	0	0		
Total dettes	18 474 723	18 474 723		

4.11 Rémunération Des Mandataires Sociaux

Les mandataires sociaux ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat dans la société.

5 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Au 31 Décembre 2023, le résultat est bénéficiaire de 10 326 955 € contre 8 119 738 € en 2022.

Les principales variations des postes du compte de résultat s'analysent comme suit :

5.1 Résultat d'exploitation

Le montant du résultat d'exploitation s'élève à 13 875 899 € en 2023 contre 10 915 155 € en 2022, en augmentation de 2 960 743 €, s'expliquant principalement par :

Une augmentation des produits d'exploitation de 3 063 698 € dont une hausse du chiffre d'affaires de 3 209 304 € et une diminution des reprises sur provisions de 913 948 €, détaillé en 5.1.1.

Ainsi qu'une augmentation des charges d'exploitation de 102 955 € dont une diminution des autres achats et charges externes de 2 836 838 € détaillé en 5.1.2.

5.1.1 PRODUITS D'EXPLOITATION

Production vendue (biens et services)

Le montant de la production vendue s'élève à 55 666 002 € en 2023 contre 52 456 699 € en 2022, en augmentation de 3 209 304 €.

La décomposition est la suivante :

- Commissions de gestion des OPC d'un montant de 41 047 876 € en 2023 contre 36 688 470 € en 2022, soit une augmentation de 4 359 405 €.
- Commissions des FDG sous mandat d'un montant de 13 623 058 € en 2023 contre 13 835 274 € en 2022, soit une diminution de 212 216 €.
- Commissions de conseil : 845 378 € en 2023 contre 2 131 564 € en 2022, soit une diminution de 1 286 185 €.
- Les différences de change sont de 140 953 € en 2023 contre -253 176 € en 2022, soit une augmentation de 394 129 €.
- Les autres produits : 8 737 € en 2023 contre 54 567 € en 2022, soit une diminution de 45 829 €.

Reprises sur provisions (et amortissements)

Le montant des reprises sur provisions s'élève à 376 125 € en 2023 contre 1 290 073 € en 2022, en diminution de 913 948 €.

S'expliquant principalement par une diminution des reprises de provision des engagements retraite de 353 331 € et des reprises de provision des plans d'attributions d'actions gratuites de 560 617 €.

5.1.2 CHARGES D'EXPLOITATION

Charges externes

Le montant des charges externes s'élève à 26 855 029 € en 2023 contre 29 691 867 € en 2022, soit une diminution de 2 836 838 €.

Celles-ci sont composées de :

en €	2023	2022	Variation
Sous-traitance	18 563 098	19 574 149	-1 011 051
Fournitures & Transmissions de données	2 789 020	3 102 712	-313 692
Honoraires	3 301 917	5 186 151	-1 884 233
Location immobilière	863 960	800 503	63 457
Personnel intérimaire	16 214	130 326	-114 111
Frais de déplacement, missions	158 527	102 184	56 343
Publicité	460 895	82 786	378 109
Charges de copropriété	379 206	209 913	169 293
Autres	222 468	233 309	-10 841
Frais de recrutement de personnel	34 163	209 819	-175 656
Assurance	65 561	60 015	5 546
	26 855 029	29 691 867	-2 836 838

Les « autres charges externes » d'un montant de 222 468 € se décomposent principalement de la manière suivante :

- Location automobile : 35 027 €
- Documentation générale : 40 235 €
- Séminaires / Evènements : 61 261€
- Donations : 14 146 €
- Frais divers/Services bancaires : 71 800 €

Le montant des honoraires pour l'audit légal des comptes 2023 se présente comme suit :

- Honoraire CAC Mazars (Audit Légal) : 50 014€

Impôts taxes et versements assimilés

Le montant des impôts, taxes et versement assimilés s'élève à 1 435 958 € en 2023 contre 1 324 661 € en 2022, soit une augmentation de 111 297 €.

Ce poste est composé des taxes suivantes :

Taxes assises sur les salaires : 1 015 960 € en 2023 contre 822 512 € en 2022

CET (CVAE + CFE) & C3S : 232 016 € en 2023 contre 320 923 € en 2022

Taxes foncières : 68 045 € en 2023 contre 70 196 € en 2022

Ajustement TVA non récupérable : 119 401 en 2023 contre 109 647 € en 2022

TVS : 537 € en 2023 contre 1 382 € en 2022

Salaires et charges sociales

Les salaires et charges sociales s'élèvent à 14 036 206 € en 2023 contre 12 136 355 € en 2022, soit une augmentation de 1 899 851 €.

Dotations aux provisions pour risques et charges

Les dotations aux provisions pour risques et charges s'élèvent à 1 175 847 € en 2023 contre 247 202€ en 2022, soit une augmentation de 928 645 €.

Ce poste est composé des provisions suivantes :

Dotations aux provisions - indemnité départ à la retraite : 72 747 € en 2023 contre 107 016 € en 2022

Dotations aux provisions - share award plan: 1 103 100 € contre 140 186 € en 2022.

Autres charges

Les autres charges s'élèvent à 0 € en 2023 contre 0 € en 2022.

5.2 Résultat financier

Le résultat financier s'élève à -28 806 € en 2023 contre -57 878 € en 2022, en augmentation de 29 072 €.

Il se compose essentiellement des :

Produits financiers : 254 390 €

Perte de change : -251 948 €

Charges financières liées aux provisions d'engagements retraite : - 19 759 €

Charges financières liées aux dettes rattachées à des participations : - 11 490 €

5.3 Impôts sur les sociétés

Le groupe en France est intégré fiscalement avec SCOR SE comme société tête de groupe, SCOR Investment Partners SE, SCOR Europe SE, ReMark France SAS, SCOR Auber SAS, Mondot Immobilier SAS, Marbot Real Estate SAS, DB Caravelle SAS, SCOR Capital Partners SAS, Château Mondot SAS, Les Belles Perdrix de Trolong Mondot EURL, SCOR Capital Partners 2 BV Paris Branch, SCOR Capital Partners3, Marbot Management 2 SAS et SCOR Opérations.

En vertu des dispositions de la convention d'intégration fiscale, SCOR SE bénéficie des déficits de ses filiales dont le suivi permet, en cas de bénéfiques, la restitution future au sein des filiales à l'origine de ces déficits. Dans le cadre des conventions fiscales conclues par SCOR SE avec les autres sociétés du groupe intégré, celles-ci acquittent à SCOR SE une contribution à l'impôt sur les sociétés correspondant à l'impôt qui aurait été à leur charge en l'absence d'intégration fiscale. Dans ce cadre, en cas de bénéfiques ultérieurs, ces filiales peuvent utiliser les déficits transférés pour réduire leur contribution à l'impôt.

L'impôt sur les sociétés comptabilisé au 31/12/2023 est de 3 518 394 € contre 2 675 551 € en 2022, en augmentation de 842 843 €.

L'augmentation de l'IS est en corrélation avec l'augmentation du résultat taxable.

Le taux d'impôt sur les sociétés applicable en 2023 à SIP est de 25% sur le bénéfice imposable.

Une contribution sociale de 3,3% est également applicable sur le montant de l'impôt sur les sociétés supérieur à 763 000€.

Le taux moyen d'impôt sur les sociétés 2023 de SIP est de 25,65% sur son bénéfice imposable.

L'impôt sur les sociétés de 2023 est diminué des crédits d'impôts suivants :

Crédit impôt recherche : 158 971 €

Crédit impôt famille : 7 814 €

Participations des salariés aux résultats de l'exercice

Le montant de la participation des salariés s'élève à 51 435 € en 2023 contre 61 988 € en 2022.

5.4 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à 49 691 € en 2023 contre un résultat nul en 2022.

Celui-ci est composé d'un remboursement de l'URSSAF relatif à des cotisations sur des exercices antérieurs.

6 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il n'y a pas d'évènements postérieurs à la clôture.

SCOR Investment Partners SE

Société européenne au capital de 15 500 000 euros
Siège Social : 5, avenue Kléber – 75016 Paris
510 235 815 RCS Paris

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 13 JUIN 2024

.../...

Deuxième décision (Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023)

L'actionnaire unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration, constate que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 font ressortir un bénéfice de 10 326 955 euros et décide de l'affecter comme suit :

Montant distribuable au titre de 2023 :

A	Bénéfice de l'exercice :	10 326 955 euros
B	- Dotation à la réserve légale (5 % du bénéfice de l'exercice dans la limite de 10% du capital) :	-126 555 euros
C	- Report à nouveau au 31 décembre 2023	1 325 068 euros
D	Montant distribuable au titre de l'exercice 2023 (A-B+C) :	11 525 468 euros

Affectation :

Réserve légale	126 555 euros
Autres réserves	- euros
Dividende	9 920 000 euros

L'actionnaire unique décide la distribution, au titre de l'exercice 2023, d'un dividende de 0,64 euro par action (correspondant à un montant total de dividende de 9 920 000 euros). Le dividende sera mis en paiement au plus tard le 30 juin 2024.

L'actionnaire unique prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

	2020 (par action)	2021 (par action)	2022 (par action)
Dividende distribué :	0,19 €	0,37 €	0,45 €
dont,			
- Revenus distribués éligibles à la réfaction prévue à l'article 158, 3, 2° du CGI (soit 40 %) ;	0,19 €	0,37 €	0,45 €
- Revenus distribués non éligibles à la réfaction prévue à l'article 158, 3, 2° du CGI.	0 €	0 €	0 €
Avoir fiscal :	(inapplicable)	(inapplicable)	(inapplicable)

.../...

Pour extrait certifié conforme



Le Président du conseil d'administration



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

SCOR INVESTMENT PARTNERS SE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

SCOR INVESTMENT PARTNERS SE

Société Européenne à Conseil d'Administration

RCS : PARIS 510 235 815

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'actionnaire unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SCOR INVESTMENT PARTNERS SE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 2.3 Correction au niveau de la présentation des VMP » de l'annexe des comptes annuels concernant le reclassement des titres immobilisés en valeurs mobilières de placement.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

[Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires](#)

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

[Rapport sur le gouvernement d'entreprise](#)

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle

estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude

significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Paris La Défense, le 17 avril 2024

Jean-Luc MENDIELA

Associé

SCOR INVESTMENT PARTNERS

S.E au capital de 15.500.000 Euros
Siège social : 5, Avenue Kléber - 75795 Paris Cedex 16
SIRET 51023581500022
APE 6630Z

1 ETATS FINANCIERS

1.1 Bilan

ACTIFS	Note	Montants bruts	Amortissements et provisions	2023	2022
				Net	Net
ACTIF IMMOBILISE		16 593 436	0	16 593 436	26 978 236
Immobilisations incorporelles	4 . 1	213 675	0	213 675	0
Participations	4 . 2	16 379 762	0	16 379 762	13 010 000
Autres titres immobilisés	4 . 3	0	0	0	13 968 236
ACTIF CIRCULANT		46 264 048	0	46 264 048	29 764 713
Créances clients et comptes rattachés	4 . 4	26 776 178	0	26 776 178	19 297 742
Autres créances	4 . 5	3 171 130	0	3 171 130	8 941 593
Avances et acomptes versés sur commandes		23 661	0	23 661	92 818
Valeurs mobilières de placement : autres titres	4 . 6	14 566 257	0	14 566 257	0
Disponibilités		1 726 821	0	1 726 821	1 432 560
REGULARISATIONS		0	0	0	0
Charges constatées d'avance		0	0	0	0
TOTAL ACTIF		62 857 484	0	62 857 484	56 742 950

PASSIFS	Note	2023	2022
CAPITAUX PROPRES	4 . 7	42 319 799	38 967 845
Capital social		15 500 000	15 500 000
Réserves		15 167 777	14 761 790
Report à nouveau		1 325 068	586 317
Resultat Net		10 326 955	8 119 738
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	4 . 8	2 062 962	1 243 481
Provision pour risques		0	0
Provisions pour charges		2 062 962	1 243 481
DETTES	4 . 9	18 474 723	16 531 623
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		8 484 395	8 621 187
Dettes fiscales & sociales		9 990 328	7 910 437
Autres dettes		0	0
TOTAL PASSIF		62 857 484	56 742 950

1.2 Compte de résultat

RESULTAT DE L'EXERCICE en €	Note	2023	2022
PRODUITS D'EXPLOITATION	5 . 1 . 1	57 378 939	54 315 241
Production vendue (biens et services)		55 666 002	52 456 699
Reprises sur provisions (et amortissements)		376 125	1 290 073
Autres produits		1 336 811	568 469
CHARGES D'EXPLOITATION	5 . 1 . 2	-43 503 040	-43 400 085
Autres achats et charges externes		-26 855 029	-29 691 867
Impôts, taxes et versements assimilés		-1 435 958	-1 324 661
Salaires et traitements		-8 955 030	-8 053 983
Charges sociales		-5 081 177	-4 082 372
Pour risques et charges : dotat.aux prov.		-1 175 847	-247 202
Autres charges		0	-0
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 . 1	13 875 899	10 915 155
PRODUITS FINANCIERS		2 443	-49 627
De participations		0	0
Autres intérêts et produits assimilés		254 390	55 322
Différences positives de change		-251 948	-104 949
CHARGES FINANCIERES		-31 249	-8 251
Intérêts et charges assimilées		-31 249	-8 251
RESULTAT FINANCIER	5 . 2	-28 806	-57 878
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		49 691	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	5 . 4	49 691	0
Participation salariés aux résultats		-51 435	-61 988
Impôts sur les sociétés	5 . 3	-3 518 394	-2 675 551
RESULTAT NET		10 326 955	8 119 738

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et modifications.

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance de l'exercice ; et conformément aux règles de générales de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

2.1 Créances

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, donné lieu à la constitution de provisions pour dépréciation pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

2.2 Placements

Les actifs de placements sont enregistrés à l'origine à leur coût historique d'acquisition, hors frais. Par la suite, leur évaluation est effectuée en fonction de la nature des actifs et de leur durée de détention.

Titres de participation

Les titres de participation sont enregistrés à l'origine à leur coût historique d'acquisition, frais compris. La valeur actuelle des titres de participation est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise au regard de ses capitaux propres réévalués, des résultats et des perspectives.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'usage de ce groupe d'actifs est inférieure au coût d'acquisition.

Parts d'OPCVM

Les parts d'OPCVM sont enregistrées à leur coût d'acquisition, hors frais. La valeur d'inventaire est appréciée en fonction des cours de clôture ou sur la base de la dernière valeur liquidative. En l'absence de marché liquide, la valeur des titres peut être déterminée par la société en utilisant des modèles mathématiques. Les moins-values latentes sur titres de l'activité de portefeuille ou de placement font l'objet d'une dépréciation, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont comptabilisées à la valeur d'acquisition, hors coupons courus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est amortie au résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, conformément aux dispositions de l'article 122-1 du règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015.

Les moins-values éventuelles résultant de la comparaison entre la valeur nette comptable diminuée ou majorée de l'amortissement des différences de remboursement et la valeur de réalisation ne font pas l'objet d'une provision pour dépréciation. Une provision pour dépréciation n'est constituée qu'en cas de défaillance du débiteur.

2.3 Correction au niveau de la présentation des VMP

En 2023, conformément à la stratégie du groupe, les positions détenues auprès d'OPCVM ont été reclassées en tant que VMP au lieu de titres immobilisés. De ce fait, nous avons des fortes variations entre l'ouverture et la clôture de l'exercice 2023 sur ces deux postes.

Cette correction au niveau de la présentation n'a aucun impact sur le résultat, mais elle implique un reclassement à l'ouverture de l'exercice 2023 de 13 968 236 € du poste « ACTIF IMMOBILISE » au poste « ACTIF CIRCULANT ».

ACTIFS	Note	Montants bruts	Amortissements et provisions	2023 Net	2022 Net
ACTIF IMMOBILISE		16 593 436	0	16 593 436	26 978 236
Immobilisations incorporelles	4 . 1	213 675	0	213 675	0
Participations	4 . 2	16 379 762	0	16 379 762	13 010 000
Autres titres immobilisés	4 . 3	0	0	0	13 968 236
ACTIF CIRCULANT		46 264 048	0	46 264 048	29 764 713
Créances clients et comptes rattachés	4 . 4	26 776 178	0	26 776 178	19 297 742
Autres créances	4 . 5	3 171 130	0	3 171 130	8 941 593
Avances et acomptes versés sur commandes		23 661	0	23 661	92 818
Valeurs mobilières de placement : autres titres	4 . 6	14 566 257	0	14 566 257	0
Disponibilités		1 726 821	0	1 726 821	1 432 560
REGULARISATIONS		0	0	0	0
Charges constatées d'avance		0	0	0	0
TOTAL ACTIF		62 857 484	0	62 857 484	56 742 950

2.4 Effectif

L'effectif de SCOR Investment Partners SE au 31 décembre 2023 est de 76 personnes (CDI).

2.5 Immobilisations incorporelles

Le poste immobilisations incorporelles correspond au mali de fusion engendré par la transmission universelle du patrimoine de la société SCOR IP HoldCo SAS à la Société le 10 novembre 2023. Le mali de fusion représente l'écart négatif entre l'actif net, positif ou négatif, reçu par l'entité absorbante, après harmonisation des méthodes comptables telle que défini à l'article 744-3 du PCG, à hauteur de sa participation détenue dans l'entité absorbée, et la valeur comptable de cette participation.

2.6 Consolidation

La société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale chez SCOR SE.

3 FAITS MARQUANTS

Encours sous gestion :

Au cours de l'exercice, les encours sous gestion ont augmenté de 15% passant de 17 184 millions d'euros au 31 décembre 2022 à 19 765 millions d'euros au 31 décembre 2023. Cette augmentation est principalement liée à la hausse des encours gérés pour le compte de clients externes, mais aussi des encours de SCOR.

Le total des actifs gérés au travers d'OPC s'élève à 9 670 millions d'euros à fin 2023 contre 8 816 millions d'euros à fin 2022 (y compris les OPC pour lesquels SCOR Investment Partners SE agit en qualité de conseil en investissement).

Activité :

SCOR Investment Partners SE a pratiqué en 2023 la gestion de mandats et la gestion d'OPC, pour le compte de sociétés du Groupe SCOR et pour le compte de clients tiers.

Au 31 décembre 2023, le nombre de mandats de gestion s'élève à six, pour le compte du Groupe SCOR et de clients tiers.

Au 31 décembre 2023, les fonds commercialisés à des clients tiers sont les suivants :

- ATROPOS
- ATROPOS CATBOND FUND
- ATROPOS CATBOND FUND II (fusion dans Atropos CatBond fund en Q4 2023)
- BELFIUS EURO LOANS
- EURO LOANS V
- HIGH INCOME INFRASTRUCTURE LOANS
- SCOR INFRASTRUCTURE LOANS IV MASTER
- ROYALE INFRASTRUCTURE OPPORTUNISTIC LOANS
- ROYALE INFRASTRUCTURE SENIOR LOANS
- SCOR CORPORATE USD
- SCOR EURO LOANS VI
- SCOR EURO LOANS VII
- SCOR EURO LOANS NATURAL CAPITAL
- SCOR EUROPEAN SENIOR LOANS
- SCOR GLOBAL LOANS
- SCOR INFRASTRUCTURE LOANS
- SCOR INFRASTRUCTURE LOANS II
- SCOR INFRASTRUCTURE LOANS III
- SCOR MID MARKET LOANS
- SCOR REAL ESTATE LOANS III
- SCOR REAL ESTATE LOANS IV
- SCOR REAL ESTATE OPPORTUNISTIC LOANS II
- SCOR SURAVENIR EURO LOANS
- SCOR SURAVENIR EURO LOANS NATURAL CAPITAL
- SCOR SUSTAINABLE EURO HIGH YIELD

- SCOR SUSTAINABLE EURO LOANS
- SCOR FUNDS – GREEN BONDS
- SCOR FUNDS – ESG EURO SHORT TERM DURATION HIGH YIELD
- SCOR SURAVENIR EURO LOANS NATURAL CAPITAL

La commercialisation des fonds auprès des clients tiers est effectuée par une équipe de vente s'adressant aux prospects en direct ou s'appuyant sur la mise en relation via des apporteurs d'affaires ou via des distributeurs.

Les actifs sous gestion pour le compte de clients externes dans les fonds et mandats s'élèvent à 7 177 millions d'euros à la fin 2023 (6 100 millions d'euros dans des fonds et 1 077 millions d'euros dans des mandats) contre 5 588 millions d'euros à la fin 2022 (5 426 millions d'euros dans des fonds et 162 millions d'euros dans des mandats). Le montant des engagements des clients externes dans les fonds et mandats s'élève à 200 millions d'euros au 31 décembre 2023.

La commercialisation des fonds a généré des souscriptions de clients tiers à hauteur de 1 350 millions d'euros en 2023 (y compris appels de fonds) et des rachats sur cette même période à hauteur de 1 164 millions d'euros (y compris amortissements). Les apports d'espèces des mandats pour le compte de clients tiers se sont élevés à 913 millions d'euros en 2023 et 51 millions de retraits d'espèces ont eu lieu sur cette même période.

Les clients tiers ayant souscrit à ce jour sont principalement des ressortissants de l'Union européenne et de la Suisse, tous institutionnels ou family offices.

Un fonds a été créé au cours de l'année 2023.

Il s'agit de :

- SCOR SURAVENIR LOANS NATURAL CAPITAL, en date du 28 juillet 2023

Aucun fonds est entré dans un processus de liquidation au cours de l'année 2023.

Par ailleurs, la liquidation des fonds suivants, initiées lors des exercices précédents ont été finalisées en 2023 :

- CATPRICORN II FUND
- CATPRICORN IV FUND
- HORIZON II FUND

Deux nouveaux mandats de gestion ont été signés en 2023.

Il s'agit de :

- ASSURATOME, en date du 1er janvier 2023
- ASSURPOL, en date du 1er janvier 2023

Au cours de l'exercice 2023, SCOR Investment Partners SE a géré des OPC, dédiés et ouverts aux tiers, libellés en euros et en devises, sur lesquels elle a perçu des commissions de gestion à hauteur de 41,0 millions d'euros contre 36,7 millions d'euros au cours de l'exercice 2022. Le montant des commissions de gestion sur mandats s'est élevé à 13,6 millions pour l'exercice 2023 contre 13,8 millions en 2022. Le montant des commissions de conseil sur OPC perçu par la société de gestion au cours de l'exercice 2023 s'élève à 0,8 millions d'euros contre 2,1 millions d'euros en 2022.

Autres informations

Commercialisation à l'étranger

En 2023, les fonds gérés par SCOR Investment Partners SE étaient enregistrés ou autorisés à la commercialisation en France, Allemagne, Autriche, Belgique, Canada (Ontario et Québec), Corée du Sud, Croatie, Danemark, Espagne, Finlande, Italie, Japon, Luxembourg, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Singapour, Suède, Suisse et Royaume-Uni.

Création de la filiale SCOR Investment Partners Switzerland AG

En 2023, SCOR Investment Partners SE a décidé de lancer une initiative de transformation afin d'internaliser ses activités d'offres en Suisse, en créant une filiale nommée SCOR Investment Partners Switzerland AG. Dotée d'un capital de 110 000 euros, cette nouvelle entité a été immatriculée le 23 juin 2023 au Registre du Commerce de Zürich sous le numéro d'enregistrement CHE-424.766.282. Cette initiative permettra de réaliser d'importantes économies de dépenses et de proposer une offre locale plus efficace avec une équipe de 2 à 3 personnes présentes sur place.

Dissolution anticipée de la filiale SCOR IP HoldCo SAS

Le 5 octobre 2023, la Société, en qualité d'associé unique de la société SCOR IP HoldCo SAS, a décidé de prononcer la dissolution anticipée sans liquidation de celle-ci. Cette dissolution a entraîné la transmission universelle du patrimoine de la société SCOR IP HoldCo SAS à la Société le 10 novembre 2023.

Modification du mode d'administration et de direction de la Société par l'institution d'un conseil d'administration

Le 14 décembre 2023, l'associé unique a décidé de modifier le mode d'administration et de direction de la Société en adoptant la formule à conseil d'administration, régie par les articles L. 225-17 à L. 225-56 du code de commerce, en lieu et place de la structure précédente à directoire et conseil de surveillance.

4 NOTES SUR LE BILAN

Le total du bilan de cet exercice d'une durée de 12 mois est de 62 857 484 € contre 56 742 950 € en 2022.

4.1 Immobilisations incorporelles

Le montant des immobilisations incorporelles s'élève à 213 675 € en 2023. Il est composé uniquement du mali de fusion engendré par la transmission universelle du patrimoine de la société SCOR IP HoldCo SAS à la Société le 10 novembre 2023.

4.2 Participations

La société détient 100 % des titres de la société SCOR Investment Partners UK Ltd pour une valeur nette comptable de 16 269 761 € et 100 % des titres de la société SCOR Investment Partners Switzerland AG pour une valeur nette comptable de 110 000 €.

Filiale	Quote-part capital détenue	Valeur comptable des titres	VNC des titres détenus	Prêts et avances consentis	Montants des cautions et avais donnés	CA hors taxe du dernier exercice	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
SCOR Investment Partners UK Ltd	100%	16 269 761	16 269 761	0	0	2 013 577	3 161 809	0
SCOR Investment Partners Switzerland AG	100%	110 000	110 000	0	0		4 789	0
TOTAL	2	16 379 761	16 379 761	0	0	2 013 577	3 166 598	0

4.3 Autres titres immobilisés

Le montant des autres titres immobilisés s'élève à 0 € en 2023 contre 13 968 236 € en 2022. Cette variation s'explique par un reclassement de ces positions en VMP (cf note 4.6).

4.4 Créances clients et comptes rattachés

Le montant des créances clients et comptes rattachés s'élève à 26 776 178 € en 2023 contre 19 297 742 € en 2022.

Il s'agit principalement des factures à établir d'un montant de 15 545 965 € qui correspondent au chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre 2023 ainsi qu'à des créances intercos de 11 230 510 € réglées lors du 1^{er} trimestre 2024.

4.5 Autres créances

Le montant des autres créances s'élève à 3 171 130 € en 2023 contre 8 941 593 € en 2022, en diminution de 5 770 463 €.

Ce poste se compose principalement d'une avance de trésorerie Intra-groupe à SCOR SE de 2 919 948 €.

Le remboursement de l'avance SCOR SE est prévu in fine le 2 janvier 2025.

La variation des autres créances entre 2023 et 2022 s'explique essentiellement par la diminution de l'avance de trésorerie à SCOR SE de 2 294 791 € et du remboursement de l'avance de trésorerie à SIP HOLDCO de 3 420 000 €.

4.6 Valeurs mobilières de placement : autres titres

Le montant des valeurs mobilières de placement s'élève à 14 566 257 € en 2023 contre 0 € en 2022. Cette variation s'explique par un reclassement de ces positions en VMP.

Il se décompose de la manière suivante :

Security ID	Security Nam	Solde 2022	Entrées	Sorties	Change	Solde 2023
CARARBI FP	BNP Paribas Money 3M - IC	13 890 451	600 089			14 490 539
FR0010853531	SCOR Euro Opportunistic Credit	1 085				1 085
FR0010853887	SCOR Euro Corporate Investment Grade - C - EUR	1 350				1 350
FR0011817048	SCOR Euro Rates	1 035		1 035		0
FR0012395671	SCOR Real Estate Opportunistic Loans I	1 363				1 363
FR0012419471	SCOR Corporate USD	951			-32	919
FR0013251188	Royale Real Estate Opportunistic Loans	1 000				1 000
FR0013277423	SCOR Euro Aggregate - C - EUR	1 000		1 000		0
FR0013378809	SCOR Immo I	1 000				1 000
FR0013380680	Royale Infrastructure Opportunistic Loans	1 000				1 000
FR0013416013	Royale Infrastructure Senior Loans	1 000				1 000
FR0014002K71	SCOR High Income Infrastructure Loans Master - A2	1 000				1 000
FR0014003HX5	Belfius Euro Loans	1 000				1 000
FR0014005O58	SCOR Infrastructure Loans IV Master - A2	1 000				1 000
FR001400DNV2	SCOR Euro Loans Natural Capital - A - EUR	1 000				1 000
LU1455042363	Insurance Private Debt - A - EUR	1 000				1 000
LU1497740842	SCOR Europe High Yield - IC - EUR	31 000				31 000
LU2331967542	SCOR High Income Infrastructure Loans Feeder - S	30 000				30 000
LU2397081295	SCORLUX SICAV RAIF - Infrastructure Loans IV - S	1 000				1 000
		13 968 236			Total	14 566 257

4.7 Capitaux propres

Le capital social est de 15 500 000 € à fin 2023, pas de variation par rapport à 2022.

100 % des parts sont détenues par SCOR SE, soit 15 500 000 actions.

CAPITAUX PROPRES ET RESERVES - SCOR INVESTMENT PARTNERS

En €	Situation au 31/12/2022	Affectation Résultat 2022	Autres Variations	Résultat de l'exercice	Situation au 31/12/2023
CAPITAL SOCIAL	15 500 000				15 500 000
RESERVES	14 761 790	405 987			15 167 777
Réserve légale	1 017 458	405 987			1 423 445
Autres	13 744 332				13 744 332
REPORT A NOUVEAU	586 317	738 751			1 325 068
RESULTAT DE L'EXERCICE	8 119 738	(8 119 738)		10 326 955	10 326 955
TOTAL	38 967 845	(6 975 000)	0	10 326 955	42 319 800
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES		6 975 000			
TOTAL	38 967 845	0	0	10 326 955	42 319 800

4.8 Provisions pour risques et charges

L'ensemble des engagements sociaux de la société vis-à-vis de ses salariés sont calculés et inscrits au bilan.

- Indemnités de départ en retraite (IDR) : les salariés bénéficient de compléments de retraite versés sous forme de capital lors du départ à la retraite. L'évaluation de ces indemnités dépend de plusieurs facteurs tels que l'âge, le nombre d'années de service et le salaire.
- Retraite chapeau (Article 39) : la provision constituée au titre des retraites des cadres dirigeants repose sur les hypothèses actuarielles suivantes :
 - Taux d'actualisation : 4,05 %, définis par référence aux taux d'obligations privées de grande qualité (cotation AA) avec une durée de vie alignée sur celle de l'obligation concernée.
 - Mise à jour des tables de mortalité pour les différents régimes, des données de turnover sur les cadres dirigeants et de la croissance des salaires.

Médailles du travail en application de l'avis du CNC n° 2004-05 du 25 mars 2004.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 2 062 962 € en 2023 contre 1 243 481 € en 2022.

Provision pour risques et charges (€)	Début exercice	Augmentations Dotations	Diminution Montants utilisés	Fin exercice
Médailles du travail	0	0	0	0
Provision pour litiges	0	0	0	0
Total provisions pour risques	0	0	0	0
Engagement de retraite	544 568	63 376	43 568	564 376
Plans d'attribution d'actions gratuites (1)	698 913	1 103 100	303 427	1 498 586
Total provisions pour charges	1 243 481	1 166 476	346 995	2 062 962
TOTAL	1 243 481	1 166 476	346 995	2 062 962

1) 1,499 Millions d'euros au titre des plans d'attribution d'actions gratuites venant à échéance :

- en 2024 pour EUR 0,638 million (octroyés en 2018 pour 0,098 million et en 2021 pour 0,540 million) ;
- en 2025 pour EUR 0,729 million (octroyés en 2022) ;
- en 2026 pour EUR 0,112 million (octroyés en 2020 pour 0,021 million et en 2023 pour 0,091 million) ;
- en 2027 pour EUR 0,007 million (octroyés en 2021) ;
- en 2028 pour EUR 0,011 million (octroyés en 2022) ;

4.9 Dettes

Le montant des dettes s'élève à 18 474 723 € en 2023 contre 16 531 624 € en 2022 en augmentation de 1 943 099€.

Ce montant se décompose :

- Dettes fournisseurs pour 8 484 395 € en 2023 contre 8 621 187 € en 2022, en diminution de 136 792 €.
- Dettes fiscales et sociales pour 9 990 328 € contre 7 910 437 € en 2022 en augmentation de 2 079 892 €.

4.10 Echancier des Créances et Dettes

Etat des avances et créances (en €)	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'1 an	à plus de 5 ans
Avances et acomptes	23 661	23 661		
Créances clients et comptes rattachés	26 776 178	26 776 178		
Autres créances	3 171 130	251 182	2 919 948	
Total créances	29 970 970	27 051 022	2 919 948	

Etat des dettes (en €)	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'1 an	à plus de 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 484 395	8 484 395		
Dettes fiscales et sociales	9 990 328	9 990 328		
Autres dettes	0	0		
Total dettes	18 474 723	18 474 723		

4.11 Rémunération Des Mandataires Sociaux

Les mandataires sociaux ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat dans la société.

5 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Au 31 Décembre 2023, le résultat est bénéficiaire de 10 326 955 € contre 8 119 738 € en 2022.

Les principales variations des postes du compte de résultat s'analysent comme suit :

5.1 Résultat d'exploitation

Le montant du résultat d'exploitation s'élève à 13 875 899 € en 2023 contre 10 915 155 € en 2022, en augmentation de 2 960 743 €, s'expliquant principalement par :

Une augmentation des produits d'exploitation de 3 063 698 € dont une hausse du chiffre d'affaires de 3 209 304 € et une diminution des reprises sur provisions de 913 948 €, détaillé en 5.1.1.

Ainsi qu'une augmentation des charges d'exploitation de 102 955 € dont une diminution des autres achats et charges externes de 2 836 838 € détaillé en 5.1.2.

5.1.1 PRODUITS D'EXPLOITATION

Production vendue (biens et services)

Le montant de la production vendue s'élève à 55 666 002 € en 2023 contre 52 456 699 € en 2022, en augmentation de 3 209 304 €.

La décomposition est la suivante :

- Commissions de gestion des OPC d'un montant de 41 047 876 € en 2023 contre 36 688 470 € en 2022, soit une augmentation de 4 359 405 €.
- Commissions des FDG sous mandat d'un montant de 13 623 058 € en 2023 contre 13 835 274 € en 2022, soit une diminution de 212 216 €.
- Commissions de conseil : 845 378 € en 2023 contre 2 131 564 € en 2022, soit une diminution de 1 286 185 €.
- Les différences de change sont de 140 953 € en 2023 contre -253 176 € en 2022, soit une augmentation de 394 129 €.
- Les autres produits : 8 737 € en 2023 contre 54 567 € en 2022, soit une diminution de 45 829 €.

Reprises sur provisions (et amortissements)

Le montant des reprises sur provisions s'élève à 376 125 € en 2023 contre 1 290 073 € en 2022, en diminution de 913 948 €.

S'expliquant principalement par une diminution des reprises de provision des engagements retraite de 353 331 € et des reprises de provision des plans d'attributions d'actions gratuites de 560 617 €.

5.1.2 CHARGES D'EXPLOITATION

Charges externes

Le montant des charges externes s'élève à 26 855 029 € en 2023 contre 29 691 867 € en 2022, soit une diminution de 2 836 838 €.

Celles-ci sont composées de :

en €	2023	2022	Variation
Sous-traitance	18 563 098	19 574 149	-1 011 051
Fournitures & Transmissions de données	2 789 020	3 102 712	-313 692
Honoraires	3 301 917	5 186 151	-1 884 233
Location immobilière	863 960	800 503	63 457
Personnel intérimaire	16 214	130 326	-114 111
Frais de déplacement, missions	158 527	102 184	56 343
Publicité	460 895	82 786	378 109
Charges de copropriété	379 206	209 913	169 293
Autres	222 468	233 309	-10 841
Frais de recrutement de personnel	34 163	209 819	-175 656
Assurance	65 561	60 015	5 546
	26 855 029	29 691 867	-2 836 838

Les « autres charges externes » d'un montant de 222 468 € se décomposent principalement de la manière suivante :

- Location automobile : 35 027 €
- Documentation générale : 40 235 €
- Séminaires / Evènements : 61 261€
- Donations : 14 146 €
- Frais divers/Services bancaires : 71 800 €

Le montant des honoraires pour l'audit légal des comptes 2023 se présente comme suit :

- Honoraire CAC Mazars (Audit Légal) : 50 014€

Impôts taxes et versements assimilés

Le montant des impôts, taxes et versement assimilés s'élève à 1 435 958 € en 2023 contre 1 324 661 € en 2022, soit une augmentation de 111 297 €.

Ce poste est composé des taxes suivantes :

Taxes assises sur les salaires : 1 015 960 € en 2023 contre 822 512 € en 2022

CET (CVAE + CFE) & C3S : 232 016 € en 2023 contre 320 923 € en 2022

Taxes foncières : 68 045 € en 2023 contre 70 196 € en 2022

Ajustement TVA non récupérable : 119 401 en 2023 contre 109 647 € en 2022

TVS : 537 € en 2023 contre 1 382 € en 2022

Salaires et charges sociales

Les salaires et charges sociales s'élèvent à 14 036 206 € en 2023 contre 12 136 355 € en 2022, soit une augmentation de 1 899 851 €.

Dotations aux provisions pour risques et charges

Les dotations aux provisions pour risques et charges s'élèvent à 1 175 847 € en 2023 contre 247 202€ en 2022, soit une augmentation de 928 645 €.

Ce poste est composé des provisions suivantes :

Dotations aux provisions - indemnité départ à la retraite : 72 747 € en 2023 contre 107 016 € en 2022

Dotations aux provisions - share award plan: 1 103 100 € contre 140 186 € en 2022.

Autres charges

Les autres charges s'élèvent à 0 € en 2023 contre 0 € en 2022.

5.2 Résultat financier

Le résultat financier s'élève à -28 806 € en 2023 contre -57 878 € en 2022, en augmentation de 29 072 €.

Il se compose essentiellement des :

Produits financiers : 254 390 €

Perte de change : -251 948 €

Charges financières liées aux provisions d'engagements retraite : - 19 759 €

Charges financières liées aux dettes rattachées à des participations : - 11 490 €

5.3 Impôts sur les sociétés

Le groupe en France est intégré fiscalement avec SCOR SE comme société tête de groupe, SCOR Investment Partners SE, SCOR Europe SE, ReMark France SAS, SCOR Auber SAS, Mondot Immobilier SAS, Marbot Real Estate SAS, DB Caravelle SAS, SCOR Capital Partners SAS, Château Mondot SAS, Les Belles Perdrix de Trolong Mondot EURL, SCOR Capital Partners 2 BV Paris Branch, SCOR Capital Partners3, Marbot Management 2 SAS et SCOR Opérations.

En vertu des dispositions de la convention d'intégration fiscale, SCOR SE bénéficie des déficits de ses filiales dont le suivi permet, en cas de bénéfices, la restitution future au sein des filiales à l'origine de ces déficits. Dans le cadre des conventions fiscales conclues par SCOR SE avec les autres sociétés du groupe intégré, celles-ci acquittent à SCOR SE une contribution à l'impôt sur les sociétés correspondant à l'impôt qui aurait été à leur charge en l'absence d'intégration fiscale. Dans ce cadre, en cas de bénéfices ultérieurs, ces filiales peuvent utiliser les déficits transférés pour réduire leur contribution à l'impôt.

L'impôt sur les sociétés comptabilisé au 31/12/2023 est de 3 518 394 € contre 2 675 551 € en 2022, en augmentation de 842 843 €.

L'augmentation de l'IS est en corrélation avec l'augmentation du résultat taxable.

Le taux d'impôt sur les sociétés applicable en 2023 à SIP est de 25% sur le bénéfice imposable.

Une contribution sociale de 3,3% est également applicable sur le montant de l'impôt sur les sociétés supérieur à 763 000€.

Le taux moyen d'impôt sur les sociétés 2023 de SIP est de 25,65% sur son bénéfice imposable.

L'impôt sur les sociétés de 2023 est diminué des crédits d'impôts suivants :

Crédit impôt recherche : 158 971 €

Crédit impôt famille : 7 814 €

Participations des salariés aux résultats de l'exercice

Le montant de la participation des salariés s'élève à 51 435 € en 2023 contre 61 988 € en 2022.

5.4 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à 49 691 € en 2023 contre un résultat nul en 2022.

Celui-ci est composé d'un remboursement de l'URSSAF relatif à des cotisations sur des exercices antérieurs.

6 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il n'y a pas d'évènements postérieurs à la clôture.